

**Classement CCEK****Titre** Renversements de produits/ Kuujjuaraapik**Type** Dossiers Environnementaux**Date D'ouverture** 1989

**Notes** 17 Août 1989: Lettre de la Corporation Municipale de Kuujjuaraapik; Léger déversement d'huile lors du déchargement de produit pétrolier

Document: Deversement d'huile à chauffage au village nordique de Kuujjuaraapik- Rapport d'inspection du 25 au 30 octobre 1990

26 Octobre 1990: Fuel spill- FCNQ Tankfarm

13 novembre 1990: Résolution 43-90

26 novembre 1990: Lettre du Gouvernement du Québec- Ministère de l'environnement; Déversement pétrolier à Kuujjuaraapik; La restauration se fera telle que décrite dans le rapport d'Enviroconseil de novembre 1990

26 Juillet 1991: Lettre du Gouvernement du Québec- Ministère de l'environnement; Restauration du dépôt en vrac à Kuujjuaraapik; Échantillonnage de la source S-1

6 Août 1991: Lettre de l'Administration Kativik; Restauration du dépôt en vrac à Kuujjuaraapik; Accord pour l'échantillonnage de la source S-1 tous les trois mois

20 Mars 1992: Lettre de la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec; Résultats de l'analyse de puits numéro 6

15 Décembre 1992: Lettre de Enviroconseil: Demande de cessation des travaux de restauration du projet de Kuujjuaraapik; Contamination éliminée

22 Décembre 1992: Lettre de la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec; Site restauré- Demande d'autorisation pour cesser définitivement les travaux de restauration



La Fédération  
des Coopératives  
du Nouveau-Québec

19950 Clark Graham  
Baie d'Urfé, Qué. H9X 3R8  
Tél.: (514) 457-9371  
Télécopieur: (514) 457-4626

le 22 décembre 1992

Ministère de l'Environnement du Québec  
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
**Mme Francine Audet, division industrielle**  
29, rue du Terminus ouest  
Rouyn-Noranda, Québec  
J9X 2P3

Objet: Demande de cessation des travaux de restauration du projet  
de Poste de la Baleine, Kuujjuarapik

---

Madame,

A la fin de 1990, la Fédération a été victime d'un accident qui a fait en sorte qu'une certaine quantité de produits pétroliers a été déversée sur le sol de notre dépôt à Kuujjuarapik. A ce moment, nous n'avons pas hésité un seul instant à aviser votre Ministère et remplir notre devoir de citoyen corporatif.

Nous avons aussi immédiatement pris des dispositions en collaboration avec votre Ministère pour procéder à une étude de caractérisation et pour déterminer des solutions valables qui pouvaient vous satisfaire et qui permettaient la restauration la plus complète possible du site.

C'est ainsi que, quelques semaines plus tard, les travaux de restauration du site étaient déjà entrepris et que tous les dispositifs nécessaires à la protection de la santé publique, de même qu'à l'évaluation de l'étendue et de la migration de la contamination étaient mis en place.

Depuis deux ans, la firme Enviroconseil n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte de confiner la contamination et restaurer le site. La Fédération, compte tenu de sa taille, n'a pas hésité à dépenser des sommes considérables pour appuyer les efforts d'Enviroconseil et, nos assureurs l'ont appuyée de manière responsable et efficace.

De plus, la Fédération, suite aux remarques de M. Audet lors d'une des premières réunions auxquelles vous participiez, a aussi dépensé plus de cent mille dollars pour l'amélioration de l'équipement et pour la prévention, de manière à diminuer au maximum les risques de nouveaux déversements.

Nous vous rappelons aussi, qu'au cours des travaux de restauration, la firme Enviroconseil, en analysant les échantillons d'eau en provenance des puits d'observation situés à l'intérieur et à proximité du dépôt pétrolier, avait découvert dans la nappe phréatique des concentrations de coliformes totaux et fécaux nettement supérieures aux normes permises par le Ministère de l'environnement.

Nous vous faisons part de cette découverte dans notre lettre du 16 mars 1992 et, à cette occasion, nous vous indiquons que la Fédération ne pouvait être tenue responsable de cette source supplémentaire de pollution.

Quoiqu'il en soit, cela n'a pas empêché la Fédération de poursuivre les travaux de restauration tel que convenu, de manière à permettre la dépollution la plus complète possible du site.

C'est donc avec satisfaction que nous avons pris connaissance du dernier rapport de la firme Enviroconseil, daté du mois de novembre 1992, qui indique en résumé que plus de quarante mille litres d'hydrocarbure ont été extraits du milieu souterrain, que la nappe d'eau souterraine n'est pas contaminée au-delà de la zone de restauration, que la pollution y est confinée et, que presque tous les échantillons prélevés en surface et en profondeur révèlent une concentration en huile et graisse inférieure au critère C du Ministère de l'environnement.

Finalement, comme le souligne l'hydrogéologue de la firme Enviroconseil, M. Georges Simundic, dans la lettre qu'il vous adresse et qui est jointe en annexe aux présentes, la qualité environnementale du dépôt pétrolier de la Fédération, située à Kuujjuarapik, se compare actuellement très avantageusement à d'autres sites du même genre au Québec.

Nos assureurs nous prient aussi de souligner les aspects économiques de l'incident. Plus de quatre cent mille dollars (\$400,000.00) ont été dépensés pour la prévention, la caractérisation et la restauration du site.

Ils insistent aussi sur le fait que le site n'est pas appelé à avoir une vocation agricole ou résidentielle et que les hydrocarbures résiduels seront dégradés naturellement avec le temps.

En conséquence, la Fédération, appuyée d'ailleurs en cela par nos experts et nos assureurs, a le sentiment très net d'avoir pris ses responsabilités et d'avoir réussi à restaurer le site d'une manière acceptable pour votre Ministère.

Nous demandons donc votre autorisation pour cesser définitivement les travaux de restauration, puisque dans l'état actuel des choses, il n'est plus nécessaire de les poursuivre, selon l'avis de nos experts.

Nous vous avisons aussi qu'en attendant votre réponse définitive, nous cessons pour le moment nos activités de restauration à Kuujjuarapik. Nous espérons une réponse positive de votre part dans les meilleurs délais possibles.

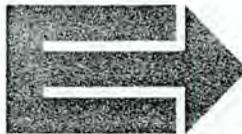
En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame Audet, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Savage', written in a cursive style.

Claude Savage, directeur  
FCNQ PETRO

P.j.

c.c. M. Bruno Desbois, Administration Régionale Kativik



---

## **ENVIROCONSEIL**

Le 15 décembre 1992

Ministère de l'Environnement du Québec  
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
29, rue du Terminus Ouest  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 2P3

À l'attention de Madame Francine Audette  
Division industrielle

Notre dossier n° : E1190  
Rapport n° : 10 (1292)

Objet : **Demande de cessation des travaux de restauration  
du projet de Poste-de-la-Baleine (Kuujuarapik)**

Madame,

Notre rapport [n° 9 (1190), dossier E1190] présentant la mise à jour des activités de restauration du projet de Poste-de-la-Baleine fait état que le risque de contamination de la nappe phréatique à l'extérieur de la zone contaminée est complètement éliminé ou très faible et que le site, de façon générale, respecte le degré de restauration qui lui a été imposé. De plus, selon l'expérience que nous avons acquise au cours des dernières années dans le domaine de la caractérisation et de la restauration reliées à l'industrie pétrolière, nous croyons que la qualité environnementale de ce dépôt pétrolier se compare très avantageusement à d'autre site du même genre ailleurs au Québec.

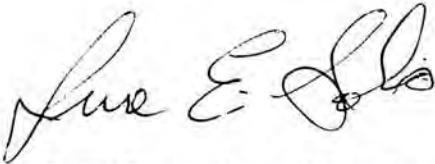
Par conséquent, la présente demande a pour but la cessation des travaux de restauration du projet mentionné en rubrique.

Ministère de l'Environnement du Québec  
Attention : Madame Francine Audette  
Division industrielle

Dossier n° : E1190  
Rapport n° : 10 (1292)

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ENVIROCONSEIL DR INC.



Jure (Georges) E. Simundic,  
Hydrogéologue  
JES/mjb



La Fédération  
des Coopératives  
du Nouveau-Québec

19950 Clark Graham  
Baie d'Urfé, Qué. H9X 3R8  
Tél.: (514) 457-9371  
Télécopieur: (514) 457-4626

le 20 mars 1992

Administration régionale Kativik  
**Monsieur Bruno Desbois,**  
**Département de l'environnement**  
Boîte postale 9  
Kuujjuak, Québec  
JOM 1C0

En  
Attente

Objet: Restauration du dépôt en vrac à Kuujjuarapik  
N/Réf: 20B-Q5021-D

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que nous faisons parvenir à Madame Francine Audet, responsable du dossier au Ministère de l'environnement du Québec.

Si vous avez des commentaires à formuler relativement à cette découverte veuillez nous en faire part le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude Savage,  
directeur  
FCNQ PETRO

P.j.



La Fédération  
des Coopératives  
du Nouveau-Québec

19950 Clark Graham  
Baie d'Urfé, Qué. H9X 3R8  
Tél.: (514) 457-9371  
Télécopieur: (514) 457-4626

le 20 mars 1992

**Madame Francine Audet,**  
**Responsable du dossier secteur industriel**  
Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction Régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord Québécois  
29, du Terminus ouest  
Rouyn Noranda, Québec J9X 2P3

Objet: Restauration du dépôt en vrac à Kuujjuarapik  
N/Réf: 20B-Q5021-D

Madame,

Vous trouverez ci-joint les résultats d'une analyse d'un échantillon d'eau en provenance du puits numéro 6 situé à l'intérieur du dépôt pétrolier.

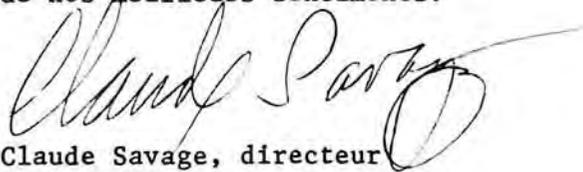
Vous remarquerez que les concentrations de coliformes totaux et fécaux sont nettement supérieures aux normes permises par le Ministère de l'environnement. Il est important de noter que cette contamination était inexistante jusqu'au début janvier, date à laquelle l'opérateur du dépôt a commencé à prélever, dans les puits d'observation, ce qui lui semblait être des eaux d'égoûts.

Nous n'avons aucune idée de l'origine ou de la source de cette contamination. Cependant, vous comprendrez que nous ne pouvons être tenus responsables de cette source supplémentaire de pollution de la nappe phréatique. Nous pensons que cette contamination peut possiblement provenir de la vidange des fosses septiques ou de la disposition dans la nature des eaux usées du village.

De plus, nous n'avons pas pu échantillonner l'eau à la source S-1, puisque l'accès à cette dernière est actuellement enseveli sous plusieurs mètres de neige. En conséquence, nous ne savons pas s'il y a des coliformes semblables dans l'eau de cette source.

Vous comprendrez aussi que cette découverte remet possiblement en question la pertinence de la poursuite du plan de restauration.

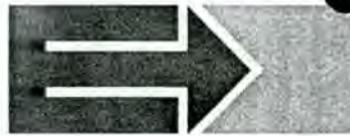
En attendant vos commentaires, veuillez agréer, chère Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Claude Savage". The signature is written in black ink and is positioned above the typed name.

Claude Savage, directeur  
FCNQ PETRO

c.c. Monsieur Bruno Desbois, Administration régionale Kativik  
Monsieur Pierre Roussel, Corporation Municipale de Kuujjuarapik

P.j.



## ENVIROCONSEIL

Le 6 mars 1992

La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec  
19950, Clark Graham  
Baie d'Urfé (Québec)  
H9X 3R8

À l'attention de Monsieur Claude Savage,  
Directeur des services pétroliers

Monsieur Savage,

Vous trouverez ci-joint une copie des résultats de l'analyse de l'échantillon d'eau prélevée par notre technicien lors de son dernier voyage à Poste-de-la-Baleine (Kuujjuarapik).

Selon le règlement Q<sub>2</sub>-R.4.1 du MENVIQ, les paramètres bactériologiques conformes figurent comme suit :

PARAMÈTRES	Q <sub>2</sub> R.4.1 (NORMES DU MENVIQ)	ÉCHANTILLON N°
"A" - Nitrates (Mg N/l)	10	0,1
"B" - Ortho-phosphates (Mg P/l)	-	1,4
"C" - Coliformes totaux (par 100 ml)	10	140
"D" - Coliformes fécaux (par 100 ml)	0	80

Les paramètres "C" et "D" sont indicateurs d'une contamination bactérienne d'origine humaine ou animale et dépassent largement les normes du MENVIQ.

La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec  
Attention : M. Claude Savage,  
Directeur services pétroliers

Le 6 mars 1992

Nous apprécierions vos commentaires à cet effet pour orienter les démarches futures.

Veillez, Monsieur Savage, accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Michel Thessereault,  
Directeur Relations Publiques  
Groupe Qualitas/Division Enviroconseil DR inc.

Jure (Georges) E. Simundic,  
Hydrogéologue

MT/JES/fh

p.j.



# Laurin, Laplante

Avocats

M<sup>e</sup> Robert Laurin  
M<sup>e</sup> Maurice Laplante  
M<sup>e</sup> Richard Mercier  
M<sup>e</sup> René Martel  
M<sup>e</sup> Michel Cyr  
M<sup>e</sup> Danielle Ancil

M<sup>e</sup> Pierre Laplante  
M<sup>e</sup> Bernard Bélanger  
M<sup>e</sup> Jean-François Beaudry  
M<sup>e</sup> François Leduc\*  
M<sup>e</sup> Manon Pharand  
M<sup>e</sup> Jean Bernier

84, rue Notre-Dame ouest, # 600  
Montréal, (Québec) H2Y 1S6  
Tél.: (514) 849-2301, téléc.: (514) 849-2309

\* 556 Carré Lépine,  
Québec (Québec) G1K 6L4  
Tél.: 1-(418) 522-2078, téléc.: 1-(418) 522-0228

Montréal, ce 31 juillet 1991

**Courrier recommandé - RN 012 785 825 CA**

Administration régionale Kativik  
Département d'Environnement  
et Gestion des ressources  
C.P. 9  
Kuujjuaq, Québec  
J0M 1C0

A l'attention de M. Bruno Desboies  
Spécialiste en environnement

**Objet:** Déversement pétrolier à Kuujjuarapik  
N/Réf: 20B-Q5021-D

Cher monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de l'entente à laquelle sont parvenus le Ministère de l'environnement et Monsieur Jure E. Simundic d'Enviroconseil relativement à l'échantillonnage de la source d'eau potable de Kuujjuarapik et identifié sous la cote S-1 dans le rapport d'Enviroconseil.

Cet échantillonnage a pour but d'éviter tout problème quant à une possible contamination de l'eau potable par les huiles et graisses minérales qui originent du déversement pétrolier du dépôt de la Fédération des coopérative du Nouveau-Québec.

Si vous avez quelque objection quant à la fréquence des échantillonnages prévus par cette entente, veuillez nous en faire part ainsi qu'à Madame Francine Audet du Ministère de l'environnement et à M. Jure E. Simundic d'Enviroconseil.



Rouyn-Noranda, le 26 juillet 1991

Monsieur Jure E. Simundic  
ENVIROCONSEIL D.R. INC.  
3420, boul. St-Joseph Est  
Montréal (Québec)  
H1X 1W6

OBJET : Restauration du dépôt en vrac à Kuujjuarapik

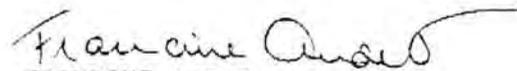
Monsieur,

La présente vise à confirmer nos récentes conversations téléphoniques.

Tel qu'entendu, notre Ministère est d'accord à ce que l'échantillonnage de la source S-1 se fasse à tous les trois mois, ceci vu l'évolution de la contamination. Toutefois, si un problème venait à être décelé, la fréquence d'échantillonnage devra être revue.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

FA/dd

  
FRANCINE AUDET  
Responsable du dossier  
Secteur industriel



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale  
de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord québécois

Rouyn-Noranda, le 26 novembre 1990

Me Jean Bernier  
Beaudry, Anctil et Bernier, Avocats  
Édifice Le St-Laurent  
407, boulevard St-Laurent, bureau 100  
Montréal (Québec)  
H2Y 2Y5

Objet : Déversement pétrolier à Kuujjuarapik

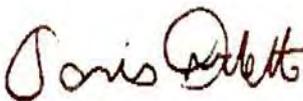
Monsieur,

À la suite de votre lettre du 23 novembre 1990, la présente est pour confirmer l'accord de notre ministère au projet proposé.

La restauration se fera telle que décrite dans le rapport d'Enviroconseil de novembre 1990, avec les amendements apportés le 22 novembre 1990. Dépendant de l'efficacité du traitement, ce dernier pourra durer plus qu'une saison.

Espérant que le tout vous donnera satisfaction, nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

FA/gv

*pour*   
FRANCINE AUDET  
Hydrogéologue  
Service industriel

29, rue du Terminus Ouest  
Rouyn-Noranda, Québec  
J9X 2P3  
Tél.: 762-6551  
Bélino: 762-6685

**BEAUDRY, ANCTIL ET BERNIER**  
AVOCATS

Par télécopieur

Le 23 novembre 1990

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction Régionale de l'Abitibi  
Témiscamingue et du Nord-Québécois  
29, du Terminus ouest  
Rouyn-Noranda, QC  
J9X 2P3

A l'attention de: Mme Francine Audet

Objet: Déversement pétrolier  
à Kuujjuarapik;  
N/D: JFB-16232-23;

Madame,

Tel que convenu lors de notre conversation téléphonique de ce jour et en conformité avec le mandat que nous a confié notre cliente, nous vous faisons parvenir les amendements au rapport d'Enviroconseil, touchant la restauration des sols et de la nappe phréatique à Kuujjuarapik.

Vous noterez que ces amendements respectent les modifications que vous avez exigées lors de notre rencontre du 21 novembre 1990, au siège social de la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec.

Nous espérons donc recevoir dans les plus brefs délais l'approbation du Ministère au plan de restauration proposé et ce, de manière à ce que les travaux puissent débuter le plus rapidement possible.

A cet effet, veuillez noter que l'assureur doit nous donner une réponse définitive lundi, 26 novembre 1990 et qu'en conséquence, si la réponse s'avérait positive,

... / 2

ÉDIFICE LE ST-LAURENT  
407, BUL. ST-LAURENT  
BUREAU 101  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
H2Y 3Y5  
TÉLÉPHONE: (514) 875-8421  
TÉLÉCOPIEUR: (514) 875-8438

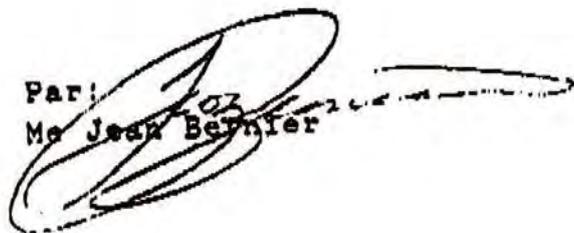
2 / ...

les travaux pourraient commencer dans le courant de la semaine prochaine, à condition, naturellement, d'avoir obtenu l'accord final du Ministère.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

BEAUDRY, ANCTIL ET BERNIER, AVOCATS

Par:  
Me Jean Bernier



JB/ml  
P.J.



**ENVIROCONSEIL**

Le 22 novembre 1990

La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec  
19950, Clerk Graham  
Baie d'Urfé (Québec)  
H9X 3R8

À l'attention de Monsieur Claude Savage

Notre dossier n° : F1190  
Rapport n° : 2 (1190)

Objet : Amendement au rapport n° 1 (1190)  
Dépôt Pétrolier situé au Poste-de-la-Baleine

Monsieur,

Suite à la réunion du 21 novembre dernier au bureau de FCNQ où tous les partis concernés (MENVIQ, Consultants, Compagnie d'assurance, FCNQ) étaient réunis, nous vous présentons les amendements à apporter au rapport mentionné en rubrique.

**PROGRAMME DE RESTAURATION**

1. Afin de bien évaluer l'efficacité du programme de restauration des sols contaminés, lesquels sont en partie responsable de la contamination de l'eau souterraine, un programme de contrôle de la qualité de la nappe phréatique sera réalisé. Celui-ci comprend l'échantillonnage de l'eau souterraine prélevée dans sept nouveaux puits d'observations (diamètre 3/8") lesquels seront

Enviroconseil DR inc. Études environnementales  
3420, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H1X 1W6  
Tél.: (514) 255-8375 Fax: (514) 252-0071

- 2 -

La Fédération des Coopératives  
du Nouveau-Québec  
Attention : Monsieur Claude Savage

Dossier n° : F1190  
Rapport n° : 2 (1190)

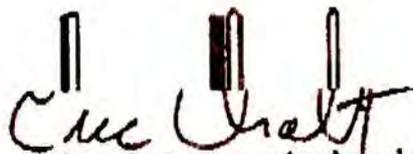
implantés en aval de la zone contaminée. Ces échantillons seront alors analysés pour les paramètres suivants : HMA, les huiles et graisses minérales.

Les résultats d'analyse permettant de connaître la qualité de l'eau souterraine en aval de la contamination avant le début de la restauration. Au printemps, lorsque la deuxième phase (soit celle de la biodégradation) sera mise en opération, des échantillons d'eau seront prélevés et analysés mensuellement afin de ~~la~~ ~~contenue~~ ~~et~~ ~~diagnostiquer~~ ~~l'efficacité~~ ~~du~~ ~~programme~~ ~~de~~ ~~restauration~~.  
tauration.

2. Les hydrocarbures flottants à la surface de l'eau dans les puits d'observations F-1 à F-6 (voir figure 2, rapport n° 1 (1190)) seront récupérés à l'aide d'un échantillonneur à clapet et/ou d'une pompe en tout temps.

Espérant le tout à votre entière satisfaction.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

  
Eric Chabot, géophysicien  
EC/fh

Corporation of the Northern Village of Kuujjuaraapik

Resolution 43-90

Concerning the assistance from K.R.G. - Environment to the Municipality in reference of the gas spill at the F.C.N.Q. tank farm.

WHEREAS: The Municipal Council has the power to prevent the pollution of the waters within or adjacent to the Municipality and to provide for the cleansing and purification of Municipal waters, and to compel the owner or occupant of any building or ground to remove from the premises occupied by him all such offensive substances as the Council may direct, and, upon his default, to authorize the removal or destruction thereof at the expense of such owner or occupant (Ref: ANVKG 174.9).

WHEREAS: The Municipal Council has the power to regulate the construction and maintenance of places where fuels and noxious substances are stored or sold. (ANVKG 174.3)

WHEREAS: A gas spill of an approximate amount of 120,000 liters happened on October 24th, 1990 at the F.C.N.Q. tank farm and that this spill might contaminate the underground source of water.

WHEREAS: The F.C.N.Q. must conduct immediate study on the contaminated area to prevent water contamination subsequently and to remove, if possible, the contaminant from the ground.

WHEREAS: The Municipal Council has the power to delegate some responsibilities to K.R.G. in the matters of specialized competence.

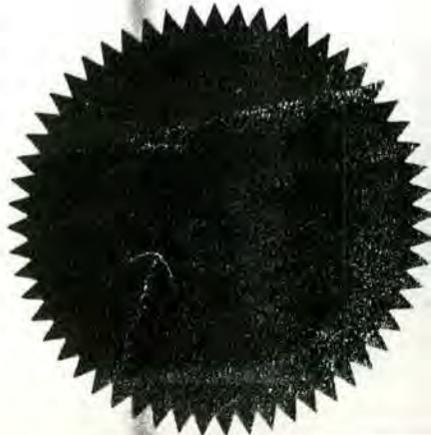
WHEREAS: The Municipal Council wishes to be assisted by the Environment Kativik in this matter to secure the Council in the corrective work that will have to be performed by the F.C.N.Q.

THEREFORE BE IT RESOLVED THAT:

1. The Municipal Council requires K.R.G. assistance to secure the execution of the corrective measures that will have to be performed by the F.C.N.Q.
2. Environment Kativik recommends measures to be taken by the F.C.N.Q. to avoid a similar future spill.
3. Environment Kativik takes all necessary measures to the F.C.N.Q. to assure the respect of the law in matter of pollution and recuperation of noxious substance, in collaboration with the Ministry of Environment Québec.
4. This resolution comes into effect immediately.

Moved by:  
Seconded by  
In favor:  
Opposed:  
Abstentions:  
Absentees:  
Date of adoption:  
Mayor's signature:  
Sec-Tres. signature:

Pauline Nappulik  
Alex Fleming  
Unanimous  
0  
0  
0  
11/13/90  
Alex Fleming  
Marie Lande





ᑭᓄᓂᑦ ᑭᓄᓂᑦ ᑭᓄᓂᑦ  
THE MUNICIPAL CORPORATION OF KUUTJUARAAPIK  
LA CORPORATION MUNICIPALE DE KUUTJUARAAPIK

P.O. BOX 360 • GREAT WHALE RIVER • QUEBEC • J0M 1G0

• TEL. (819) 929-3360

To: Sappa Fleming  
Mayor

From: Pierre Roussel  
Sec- res.

Date: October 26, 1990

Object: Fuel spill - FCNQ Tankfarm

It was reported to me, on Wednesday 24, 1990 at 14:00h by Mr. Tommy Grey, Environment K.R.G., that a fuel spill had happened during the night and morning of October 24 at the tankfarm of FCNQ.

I have, then, visited the contaminated site and met Mr. Elijah Petagumskum which confirmed the accident. It seems that accumulation of water in a valve from the tank #12 had provoked the break of the valve. The evaluation of the spill is between 120 and 123 thousand liters of jet fuel. I have contacted once more Mr. Grey to confirm the spill and required the immediate presence of a representative from Environment K.R.G. The Ministry of Environment Quebec was contacted by the F.C.N.Q. (Mr. Claude Savage) who have delegated 2 representatives in Kuujjuaraapik on October 25. The Municipality's loader digged some trenches to evaluate the damage in the evening of the 24 and all day on the 25, this time accompanied of the 2 M.E.Q. representatives and Mr. Richard Hébert from the F.C.N.Q.

Since the spill was close from the underground source of drinking water used by the population Mr. Eddy Kumarluk has announced on the radio that the citizens should not take any drinking water from the source until the serious expertise of the water be made.

Mr. Bruno Desbois, from Environment K.R.G., arrives in Kuujjuaraapik on October 25 and will be supervising the work that Environment Quebec has recommended to the F.C.N.Q. He will also be looking into the water source to verify its quality and any possible contamination. I will assist Mr. Desbois during his stay and will keep the Council informed of all related problems. If you need more information I will ask Mr. Desbois to meet the Council before his departure.

I must conclude this report by emphasizing on the importance for the F.C.N.Q. and any other organizations exposed to similar problems, to erect immediately an emergency plan measure to help the local workers to cope with an incident like this in a more appropriate manner. When I visited the site, the workers obviously did not know what to do and were not trained to face a situation requesting immediate action. The equipment, also, at their disposal, is inadequate and proper pumps and other would have minimize the impact of the spill. Finally it should be recommended to the F.C.N.Q. to review the distribution system of their reservoirs. The pipes seem to have worn out by tear and corrosion. If necessary the piping system should be redone to avoid a future similar problem.

The emergency plan measure should not only concentrate on spills but also on fire, maintenance system to be performed periodically, practices, etc. and should also involve the Municipal fire brigade as partner.



Pierre Roussel  
Sec-Tres.

# DEVERSEMENT D'HUILE À CHAUFFAGE AU VILLAGE NORDIQUE DE KUUJJUARAAPIK

## RAPPORT D'INSPECTION

DU 25 AU 30 OCTOBRE 1990

Aux environs de 16h00 le mardi 23 octobre 1990, une valve d'évacuation d'un réservoir appartenant à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ), situé sur le site du parc à carburant de la communauté, éclata sous l'effet de la condensation et du gel, et deversa pendant plus de 16 heures, près de 122 000 litres d'huile à chauffage.

Les représentants d'Urgence-environnement, Mme Francine Audet, hydro-géologue et Mr. Michel Thessereault, technicien, n'en furent avertis que vers 14h45 le mercredi 24 Octobre, et se rendirent sur les lieux jeudi le 25 octobre. Il s'y rencontrèrent vers 13 h00 monsieur Richard Hébert, superintendant à la FCNQ.

Sur les lieux du deversement, une excavatrice était déjà à leur disposition. Deux fosses d'observation étaient déjà creusées. L'une présentait une forte odeur de carburant (#1), l'autre, d'environ 8 pieds de profondeur n'en présentait pas (#2). Les représentants d'Urgence-Environnement firent creuser deux autres fosses, une de 8 pieds qui ne présentait aucune odeur (#3) et une autre de 8 pieds également qui présentait une forte odeur de carburant (#4). La fosse #1 fût agrandi à une profondeur de 12 pieds, mais l'excavatrice étant inadéquate de par sa trop grande taille ne permis pas de poursuivre les sondages.

Les représentants d'Urgence-environnement communiquèrent avec Mr. Claude Savage de la FCNQ à Baie d'Urfée pour lui demander de mandater une firme spécialisée dans la caractérisation et la réhabilitation de sols. La firme Enviroconseil DR inc. avait déjà été contactée. Mme Francine Audet communiqua donc directement avec Mr. Georges Simundic, hydro-géologue à l'emploi de celle-ci, pour connaître leur stratégie. Leurs intentions étaient de prendre des échantillons de sol pour analyse et poser une dizaine de Piézomètres. Le bût de l'étude était de cerner la zone affectée par le déversement, tant pour le sol que pour la nappe d'eau souterraine.

Mr. Richard Hébert de la FCNQ fit remplacer toutes les valves identiques du parc à carburant par des bouchons.

Pour n'avoir été prévenu que le mercredi 24 octobre à 15h00, et à cause des horaires d'avion, l'Administration régionale Kativik ne put envoyer sur place son Coordonnateur en environnement que le vendredi 26 octobre à 11h 30.

La firme Enviro-Conseil inc. engagée par la FCNQ n'arrive que vers les 18h00. Elle est dirigée par monsieur Georges Simundic, hydro-géologue. Une équipe de foreurs l'accompagne.

Le travail de caractérisation de sol ne commence que le dimanche 28 octobre. L'excavatrice est alors employée pour creuser plusieurs fossés. Les foreurs commencent également leur échantillonnage.

Monsieur Simundic me confirme que le rapport de caractérisation de sol serait disponible d'ici deux semaines, et qu'il contiendrait leurs recommandations pour réhabiliter le sol.

Sous pli, photos du déversement et de l'équipe d' Enviro-Conseil au travail.

Présenté par:

Bruno Desbois, M.Sc.  
Coordonnateur en environnement  
*Specialiste*

KRG (Translation-IS-90/11/22)

## HEATING OIL SPILL IN THE NORTHERN VILLAGE OF KUUJJUARAPIK

### INSPECTION REPORT

from October 25 to 30, 1990

At approximately 4:00 p.m. on Tuesday, October 23, 1990, a discharge valve of a tank belonging to the Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ), located in Kuujjuarapik's tank farm, burst as a result of condensation and freezing, spilling close to 122,000 litres of heating oil for more than 16 hours.

Representatives from Urgence-Environnement, Ms. Francine Audet, hydro-geologist and Mr. Michel Thessereault, technician, were only informed of the situation at approximately 2:45 p.m. on Wednesday, October 24, 1990, and arrived at the scene on Thursday, October 25. They met with Mr. Richard Hébert, superintendent of the FCNQ towards 1:00 p.m.

An excavator had already been brought to the scene of the spill, and two observation pits had been dug. A strong odour of fuel emerged from the first pit (#1), but not from the second pit which was approximately 8 feet deep (#2). The representatives from Urgence-Environnement had two other pits dug, one 8 feet deep that did not release any odour (#3), and another one also 8 feet deep that did smell of fuel (#4). Pit #1 was deepened to 12 feet, but because the excavator was too large, the boring could not be continued.

The representatives from Urgence-Environnement contacted Mr. Claude Savage of the FCNQ at Baie d'Urfée to ask that he hire the services of a firm specialized in soil characterization and restoration. The firm of Enviro-Conseil DR Inc. had already been contacted. Ms. Francine Audet thus directly contacted Mr. Georges Simundic, hydro-geologist for the firm, to be informed of the firm's strategy. The firm planned on taking soil samples for analysis, and on installing a dozen piezometers. The objective of the study was to determine the area affected by the spill, as much in terms of the soil as of the ground water.

Mr. Richard Hébert of the FCNQ had all the same valves in the tank farm replaced by plugs.

Because it was informed only on Wednesday, October 24 at 3:00 p.m., and because of the airline schedule, the Kativik Regional Government sent its Environment Specialist to the site on Friday, October 26 at 11:30 a.m.

Enviro-Conseil DR Inc., which was hired by the FCNQ, arrived only at approximately 6:00 p.m. The firm was represented by Mr. Georges Simundic, who was accompanied by a team of drillers.

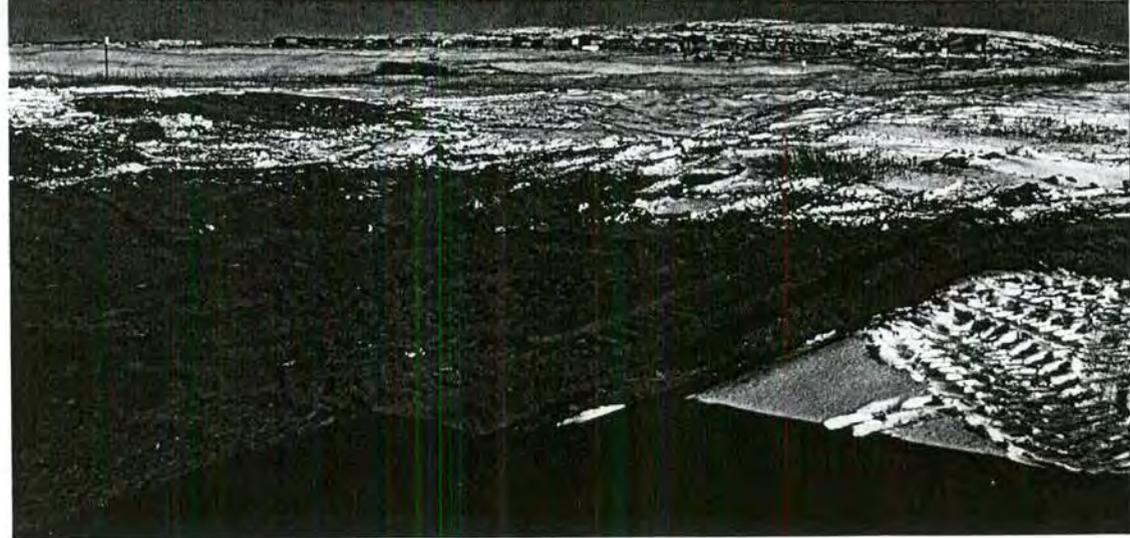
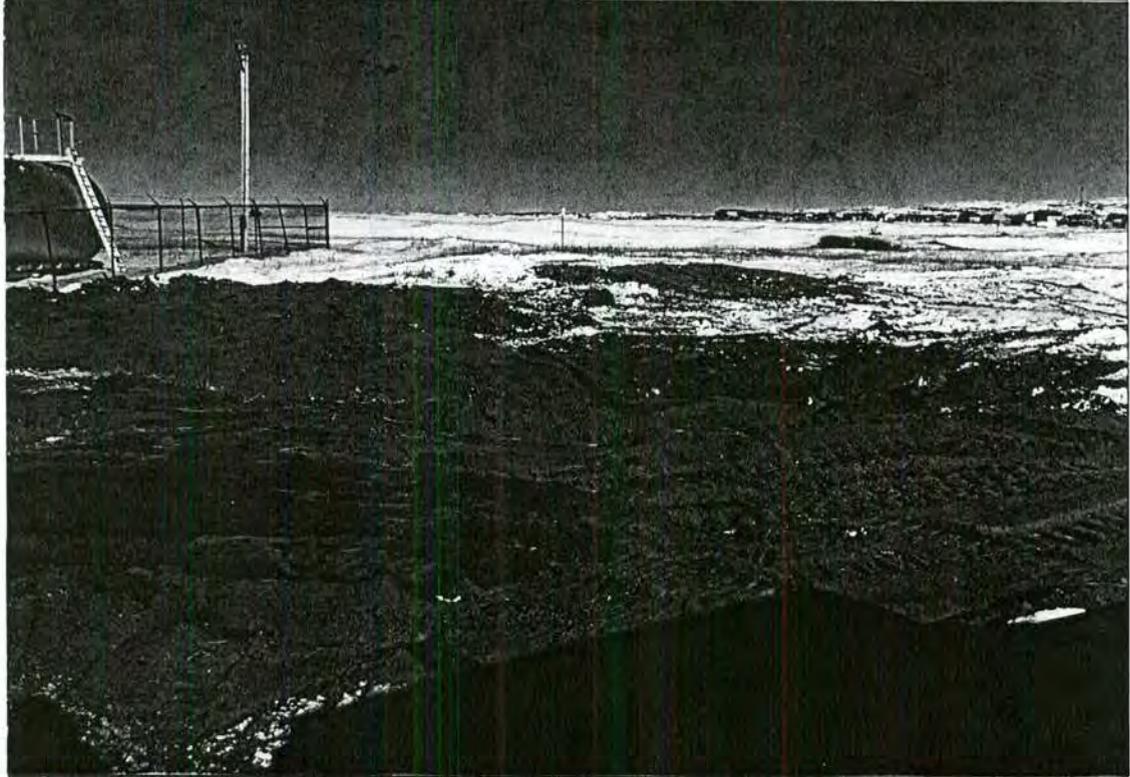
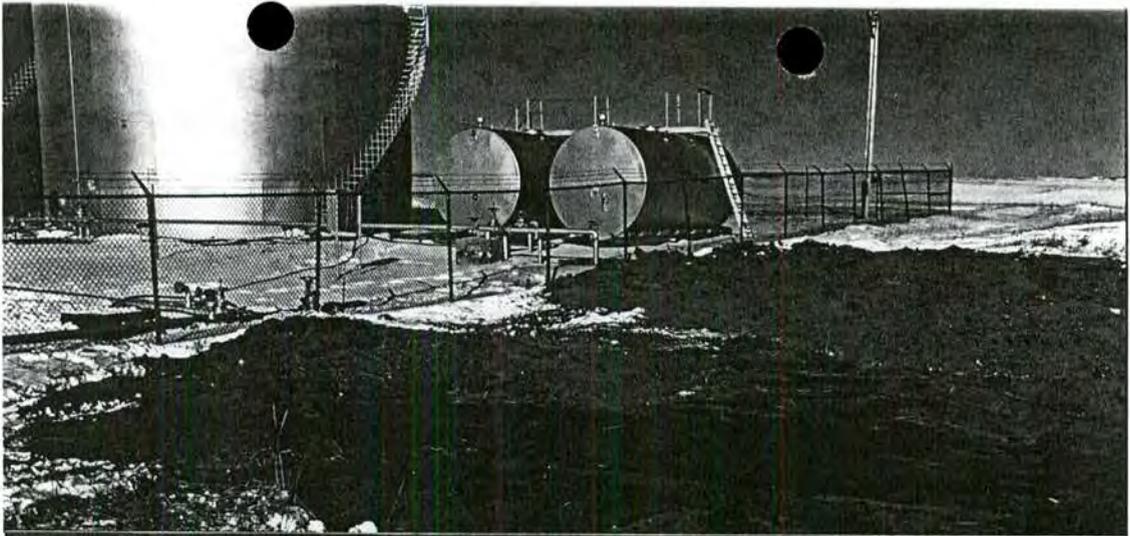
The soil characterization work began on Sunday, October 28. The excavator was used to dig several pits, and the drillers also started their sampling.

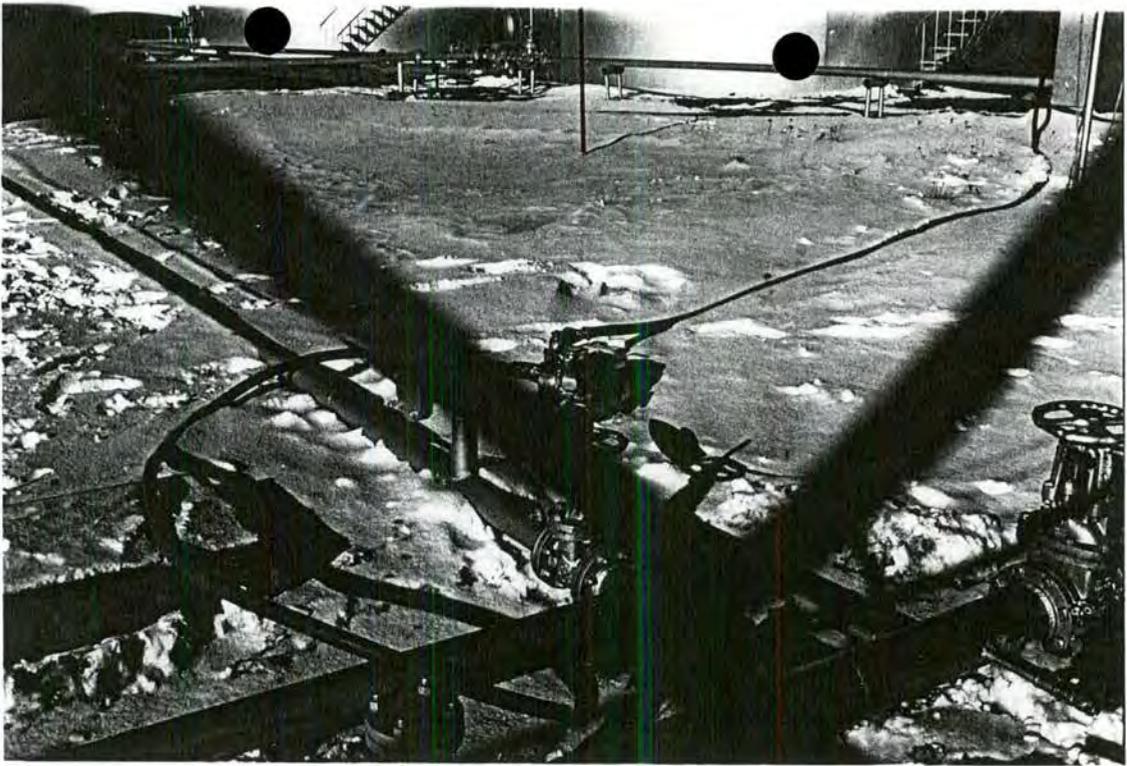
Mr. Simundic confirmed that the soil characterization report would be available within the next two weeks, and that recommendations for soil restoration would be included.

Please find enclosed photographs of the spill and of the Enviro-Conseil team at work.

Submitted by:

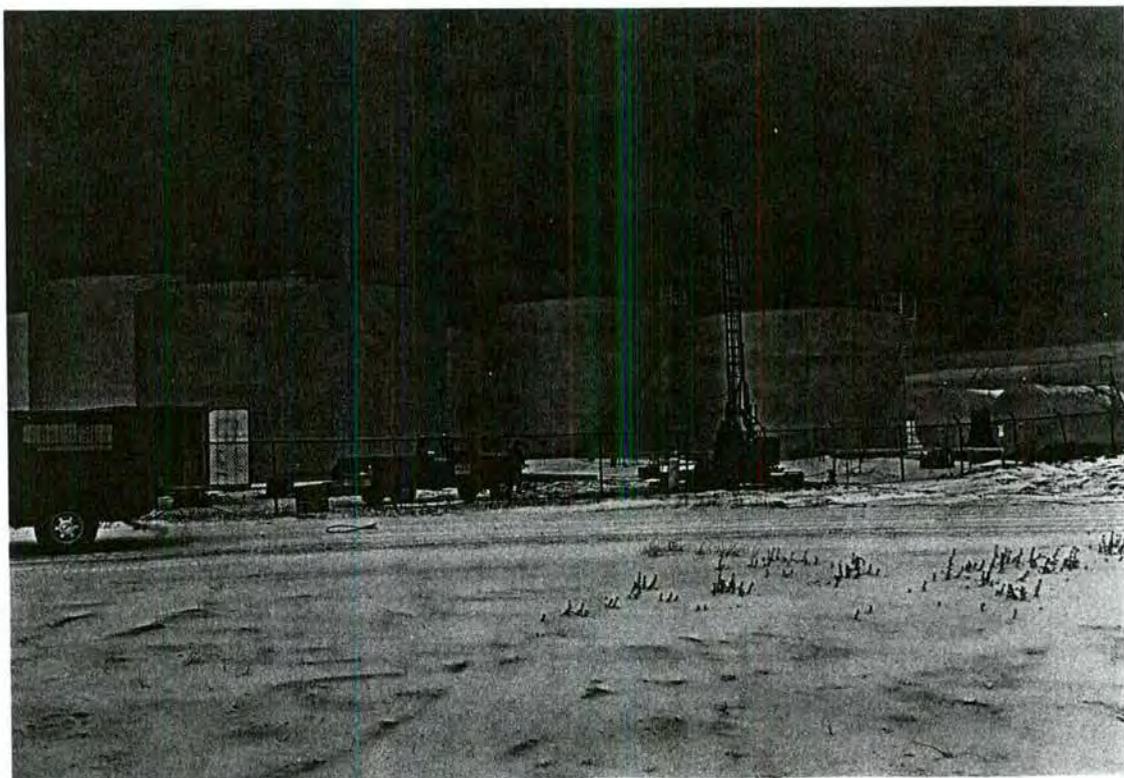
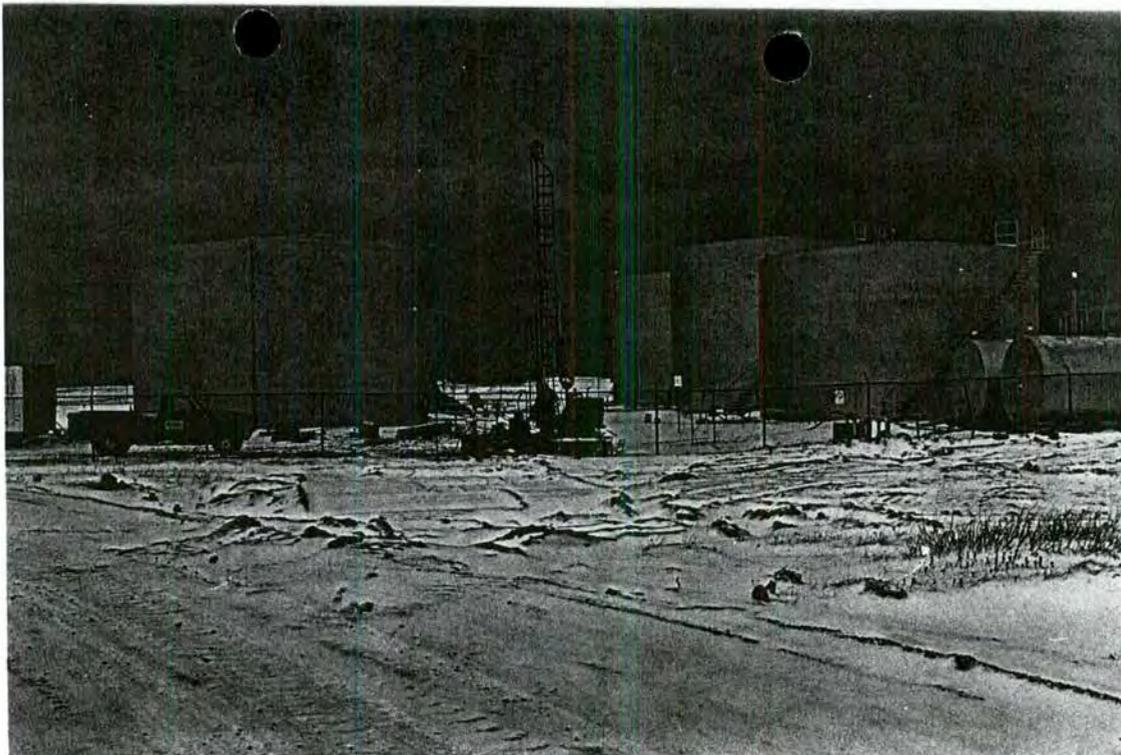
Bruno Desbois, M.Sc.  
Environment Specialist

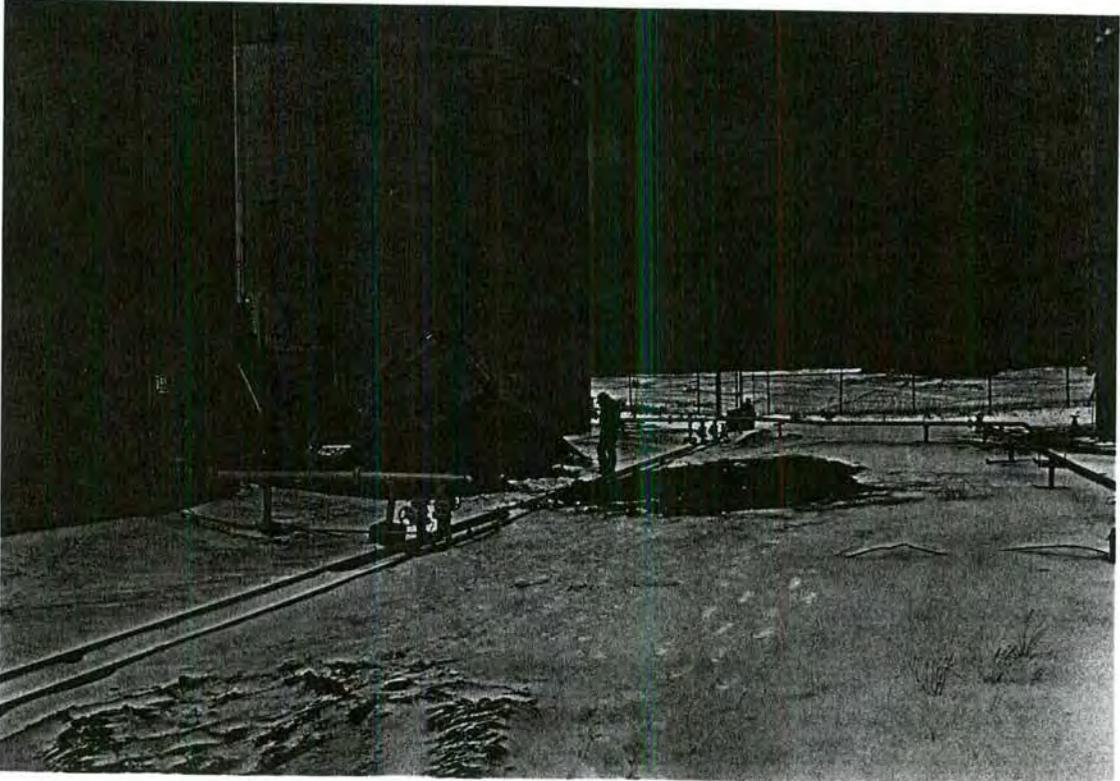
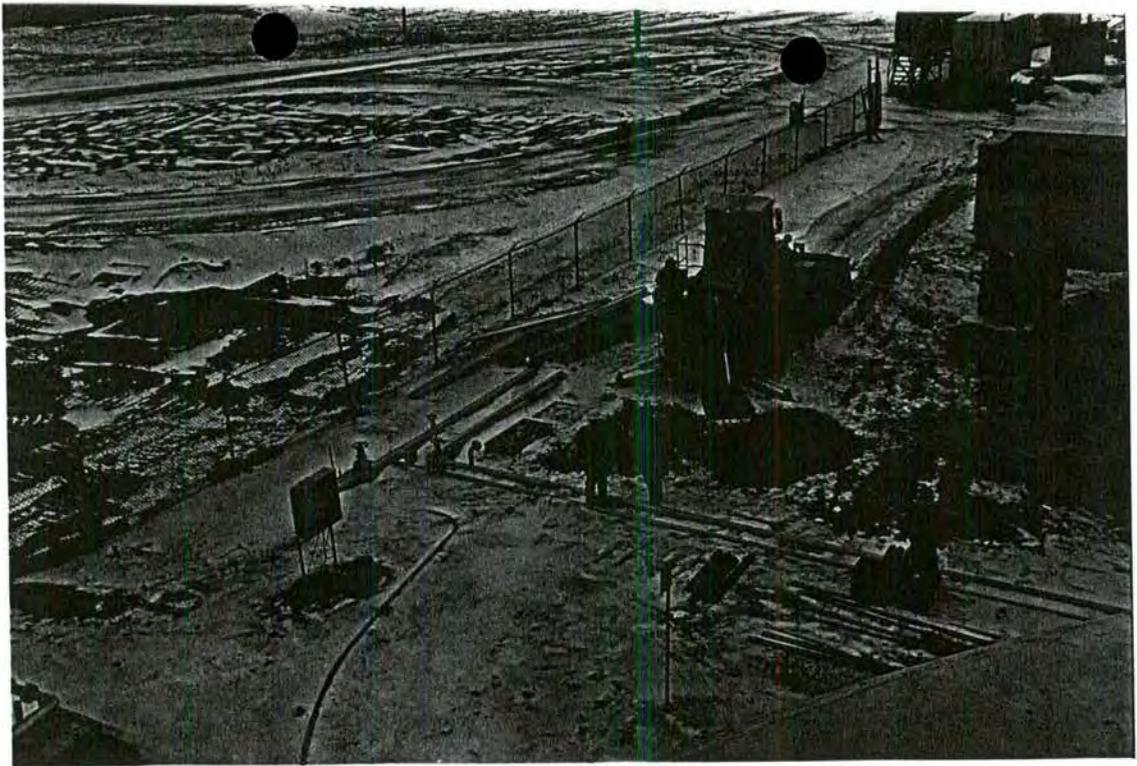


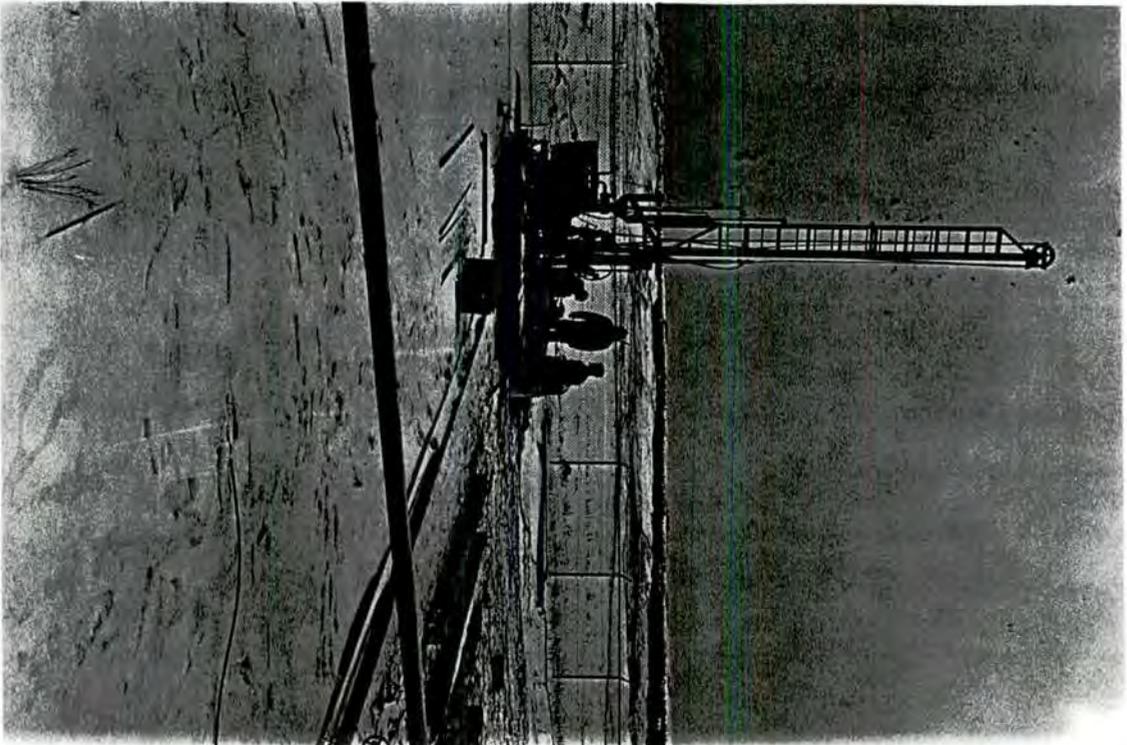
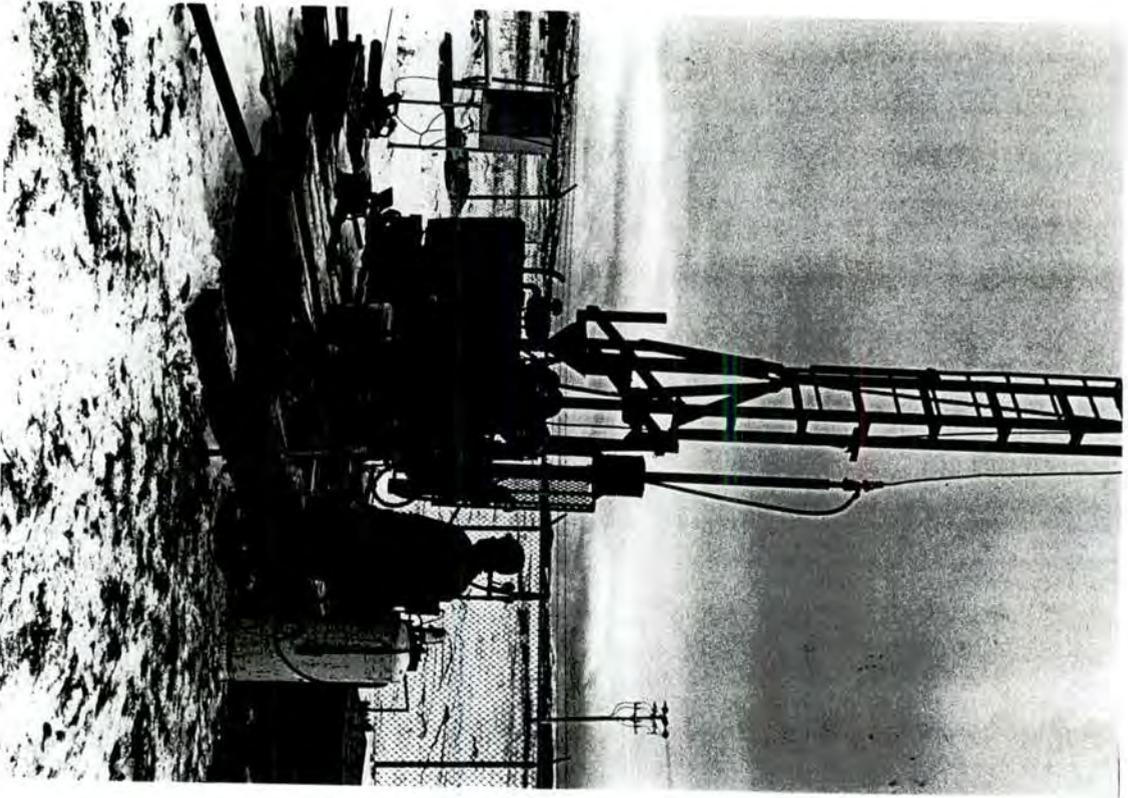
















ᑭᓄᓂᓄᓐ

ᑭᓄᓂᓄᓐ ᑭᓄᓂᓄᓐ ᑭᓄᓂᓄᓐ

The Municipal Corporation of Kuudjuarasapik  
La Corporation Municipale de Kuudjuarasapik

P.O. BOX 360 - GREAT WHALE RIVER, QUEBEC J0M 1G0

TELE: (819) 929-3360

FAX: (819) 929-3453

TRANSMISSION SHEET

FEUILLE DE TRANSMISSION

TO: BRUNO DESBOIS  
A: MRS. KUUDJUARO

FROM: FISSEE ROUSSEL  
DE: KUUDJUARAAPIK

DATE: 89.08.17.

OBJECT: \_\_\_\_\_

NUMBER OF PAGES INCLUDING THIS PAGE: \_\_\_\_\_

COMMENTS: WE WILL TRY TO GET SOME FISHES FROM  
COMMENTAIRES: THE AREA FOR FURTHER ANALYSIS AND  
A SAND SAMPLE. NO VISUAL IMPACT, THE  
TIDE WASHED IT UP I DON'T BELIEVE  
IT IS POSSIBLE TO TRY TO RECOVERATE THE  
SPILL SINCE IT IS IMPOSSIBLE TO SEE ANY  
OIL NAP. IT IS ALSO IMPOSSIBLE FOR ME, WITHOUT  
EXPERTISE, TO EVALUATE THE QUANTITY (WHICH SEEMS  
TO BE MINIMUM). OF THE OIL SPILL. MORE TO  
EVALUATE BIOLOGICAL IMPACT. THE INCIDENT  
WAS REPORTED TO ME 4 DAYS AFTER THE FACT.  
A FEW RESIDENTS. COMPLAINT ABOUT THE TASTE  
OF THE FISHES CAUGHT IN THIS AREA.

URGENCE ENVIRONNEMENT: RAPPORT D'ÉVÉNEMENT N/D.: \_\_\_\_\_

DATE/HRE/APPEL: \_\_\_\_\_ DATE/HRE/INSP.: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT: LÉGER DÉVERSEMENT D'HUILE  
LORS DU RÉCHASSEMENT DE PRODUIT PÉTROLIER

QUAND: FRIDAY AUG 11/89 où: BAIE D'HWASON  
(PLAGE - PREMIÈRE POINTE), KULUJARAAPIK

MUNICIPALITÉ: KULUJARAAPIK

ENVIRONNEMENT: \_\_\_\_\_ ÉVACUATION:  NOMBRE:

CONTACT SUR LES LIEUX: (NOM) PIERRE BOUSSEL FONCTION: SEC. ICE

ADRESSE: CP 360 KULUJARAAPIK Q7150 TÉL: 85-529-3511

SIGNALÉ PAR: NOM Pierre Bussel FONCTION: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_ TÉL: \_\_\_\_\_

**ÉVÉNEMENT D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE**

PRODUITS IMPLIQUÉS:

NOMS	ONU NA	CL	FO	NOM	PERDUE	RÉCUPÉR.
<u>HUILE</u>						

MANUFACTURIER: \_\_\_\_\_

EXPÉDITEUR: \_\_\_\_\_

DESTINATAIRE (PROP.): FLNG

TRANSPORTEUR: SOLANAY

TYPE: PÉTROLIER IDENTIFICATION: VALY ASH BOAT

RÉCUPÉRATEUR: \_\_\_\_\_

CAUSE DU DÉVERSEMENT: INCONNUE

TEMPÉRATURE: \_\_\_\_\_ °C VENT: \_\_\_\_\_ KM/H PRÉCISION: \_\_\_\_\_

**ÉVÉNEMENT D'ORIGINE NATURELLE**

INONDATION  EMBACLE  MOUVEMENT DE TERRAIN  SÉISME

MÉTÉOROLOGIQUE  AUTRE: \_\_\_\_\_

RAPPORT COMPLÉTÉ PAR: Pierre Bussel LE: 8-08-17